

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

Le 28 avril 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 22 avril 2022.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	5
- votants	42
- ont voté pour	42
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Ludovic JACOB, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel ADNET par Alain SIMONET (pouvoir), Etienne HERISSANT par Françoise DROUIN (pouvoir), Maurice PIERRE par Maxime JOLY (pouvoir), Éric PIGNY par Stéphane CHARNOTET (pouvoir), Murielle STEPHAN par Marc DEFORGE (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

DÉLIBÉRATION
N° 1170-2022

OBJET :
Budget annexe
MARPA
Budget primitif 2022

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Jean-Jacques PILLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-6, L. 1612-8,

Entendu la présentation du budget primitif du budget annexe de la MARPA par M. René SCHULLER, vice-président.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

ADOpte le budget primitif 2022 du budget annexe de la MARPA présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	83 956,25 €	135 042,39 €
Section d'investissement	108 692,67 €	108 692,67 €

La section de fonctionnement faisant apparaître un suréquilibre de 51 086,14 €.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2022.05.16 17:17:53 +0200
Ref:20220513_151408_1-1-O
Signature numérique
le Président